

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 1 décembre 2023</b>	<b>N° 2023-539</b>

Convocation du 24 novembre 2023

Aujourd'hui vendredi 1 décembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Patrick LABESSE à Mme Anne LEPINE  
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY  
M. Baptiste MAURIN à M. Alexandre RUBIO  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT  
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Camille CHOPLIN  
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE  
Mme Marie RECALDE à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET jusqu'à 11h et de 15h42 à 18h06  
Mme Christine BOST à M. Stéphane DELPEYRAT de 13h15 à 13h35 et de 14h45 à 15h14  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Christine BOST à partir de 17h18  
M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 15h44 à 17h14 et à partir de 19h17  
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Bastien RIVIERES à partir de 13h  
Mme Andréa KISS à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 19h02  
Mme Delphine JAMET à Mme Brigitte BLOCH à partir de 14h45  
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h  
Mme Josiane ZAMBON à M. Alain ANZIANI à partir de 19h12  
M. Jérôme PEScina à M. Franck RAYNAL à partir de 17h  
M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN à partir de 14h45  
M. Franck RAYNAL à M. Jérôme PEScina de 13h16 à 13h35 et de 14h45 à 15h27  
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 17h  
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h20  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 18h41  
Mme Fatiha BOZDAG à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h  
Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 17h18  
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY de 10h15 à 13h35  
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h42  
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Bruno FARENIAUX de 12h à 13h35  
Mme Laure CURVALE à Mme Eve DEMANGE à partir de 17h37  
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS de 14h45 à 17h39  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 16h15  
M. Gilbert DODOGARAY à Jean TOUZEAU à partir de 19h12  
M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h55  
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET jusqu'à 12h30  
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 11h30  
Mme Anne-Eugénie GASPAS à M. Frédéric GIRO jusqu'à 11h  
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 14h45  
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI à partir de 15h20  
M. Radouane JABER à M. Guillaume MARI jusqu'à 10h30  
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 10h30 à 13h  
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS jusqu'à 10h35  
M. Jacques MANGON à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h50  
M. Guillaume MARI à M. Radouane JABER à partir de 18h56  
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI de 14h45 à 15h40  
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 18h44  
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC de 11h10 à 13h35  
M. Patrick PUJOL à M. Christian BAGATE à partir de 14h45  
M. Fabien ROBERT à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 15h50

Mme Nadia SAADI à M. Didier CUGY à partir de 14h59  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Amandine BETES à partir de  
18h18  
M. Thierry TRIJOLET à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 18h21

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 1 décembre 2023</b>	<b>Délibération</b>
	Direction circulation et stationnement  <b>Mission stationnement / Nouveaux usages de l'automobile / Logistique</b>	<b>N° 2023-539</b>

---

**Tarification du service des parcs et stationnement concédés - Tarification du service  
des infrastructures de recharges pour véhicules électriques sur la voie publique -  
Information au Conseil**

---

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**I – LE SERVICE DES PARCS ET STATIONNEMENT CONCEDES**

Le service des parcs de stationnement est géré selon deux modes de gestion distincts :

- Une régie à autonomie financière et personnalité morale (Régie Metpark) ;
- Des délégations de service public (société Central Parcs, Société BP3000).

La Régie Metpark est compétente en matière de fixation des redevances.

Par contre, il appartient au conseil de Bordeaux Métropole de fixer les tarifs pour les parcs de stationnement en délégation de service public, à savoir Bourse-Jaurès, Tourny, Salinières, Meunier et Camille Jullian.

Compte-tenu de contraintes de délais de négociation entre les parties prenantes, comme en 2023, une délibération spécifique sera proposée au conseil de Bordeaux Métropole début 2024. Par conséquent, Les tarifs 2023 qui figurent dans la délibération N° 2023-87 du 27 janvier 2023 seront applicables au 1er janvier 2024.

**II – LE SERVICE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES SUR VOIRIE**

Bordeaux Métropole exploite un réseau de près de 90 stations de recharge pour véhicules électriques sur son territoire. Le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE) voté en conseil de novembre 2022, définit les modalités de développement du réseau sur voirie, pour aboutir d'ici fin 2025 à au moins 390 points de charges sur 159 stations sur la voirie et espaces publics de gestion métropolitaine.

Depuis le 2 novembre 2021, Bordeaux Métropole a mis en place la tarification de l'usage de la recharge sur son réseau, à la suite de la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole du 23 septembre 2021. Les modalités actuelles de tarification, basées uniquement sur la durée de session, peuvent générer des injustices en raison d'une part, des caractéristiques de certaines bornes (charges avec accumulateurs), et d'autre part de la diversité des équipements du parc de véhicule.

Une mixité de la tarification se basant sur l'énergie délivrée (kilowattheure) et le temps apparait judicieuse, car reflétant la réalité de la prestation fournie : c'est un service de recharge qui est tarifé, et celui-ci est composé d'une partie délivrance d'énergie complétée par une partie temps d'immobilisation du point de charge et de la voirie associée pour encourager la rotation des véhicules.

En complément du changement de modalités de la tarification, et face à l'évolution des tarifs de l'énergie, et à l'historique des derniers mois, il est proposé de fixer la nouvelle tarification au niveau du coût effectif d'achat de l'énergie pour l'année à venir. La tarification proposée se situe légèrement en deçà de celle proposée par les opérateurs privés.

### **Grille tarifaire proposée à compter du 2 janvier 2024 - 9h**

Ainsi, une évolution des modalités de tarification de la recharge est proposée sur l'ensemble du réseau, en axant le tarif sur les modalités suivantes :

- Une base délivrance d'énergie de 0,38 € TTC par kWh délivré (0,3167 € HT)
- Un complément temps d'immobilisation du point de charge de 4,00€ TTC par heure (3,333€HT, facturée à la minute), si la session dépasse 4 heures sur les recharges réalisées sur les prises lentes et normales en courant alternatif (prises E/F, Type2, Type3). Cette durée est celle des Forfaits Post-Stationnement dans les secteurs payants de Bordeaux.
- Un complément temps d'immobilisation du point de charge de 4,00€ TTC par heure (3,333€HT, facturée à la minute), si la session dépasse 2 heures sur les recharges réalisées sur les prises rapides en courant continu (prises CCS Combo et CHAdeMO).
- Pour inciter à la recharge de nuit, notamment les charges longues des riverains, le complément temps d'immobilisation du point de recharge est supprimé entre 23h et 8h sur les charges réalisées en courant alternatif (prises E/F, Type2, Type3).
- Au-delà de 14h de session, la facturation maximale de 48,00€ TTC (40,00€HT) est appliquée, afin d'encourager la rotation des véhicules et assurer la disponibilité des places.

Il est précisé que les sessions de moins de 2 minutes ou 500 Wh délivrés ne seront pas soumises à tarification. La facturation est assujettie à la TVA en vigueur, actuellement de 20% (cf. art. 256-A du Code général des impôts). Pour des raisons de lisibilité, le tarif horaire TTC sera la base de la communication à l'utilisateur. Cette nouvelle tarification sera appliquée à compter du 2 janvier 2024 à 9h pour l'ensemble du réseau.

**0,38€ / kWh (TTC)\***

**+**

Type 2    Prise E/F

**pour les charges normales et lentes en courant alternatif - AC**

**Au-delà de 4h de session +4€/h supplémentaire\***

**Tarif de nuit: entre 23h et 8h, seul le coût au kWh est facturé**

Combo CCS    CHAdeMO

**pour les charges rapides courant continu DC**

**Au-delà de 2h de session +4€/h supplémentaire\***

\* prix indicatif TTC par kWh entamé,  
la pénalité de temps est facturée à la minute, pour toute la durée de raccordement.

La tarification ne s'applique pas aux charges inférieures à 2 minutes ou 500 Wh.  
Au-delà de 14h de session, le tarif maximal (48€TTC) est appliqué.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées – Communication effectuée.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 1 décembre 2023

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>8 DÉCEMBRE 2023</b></p> <p><b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>8 DÉCEMBRE 2023</b></p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH</p>
---	---